



ASSOCIATION DES BORDS DE MARNE

Association type Loi du 1^{er} Juillet 1901 à but, non lucratif, apolitique, ayant pour vocation la défense de l'environnement et du cadre de vie du PARC RÉSIDENTIEL DES BORDS DE MARNE à Champs-sur-Marne, ainsi que la recherche sur l'histoire de la ville de Champs-sur-Marne : « Champs de Légendes et d'Histoire » (18^{ème} année)

La paix dans le monde dépend de la capacité des peuples à protéger leur environnement

LE CHÂTEAU DE CHAMPS-SUR-MARNE Situé à l'Est de Paris



Chef-d'œuvre de l'Architecture française du XVIII^e siècle dont le style a fait école un peu partout en Europe, la somptueuse et paisible demeure, au milieu de son parc immense, domine les verts méandres de la Marne dans l'Est parisien. Le souvenir de Voltaire, de madame de La Vallière et de madame de Pompadour plane en particulier sous ses lambris dorés. Certains l'appellent le « Petit Versailles » de l'Est parisien. En 1959, Charles de Gaulle de retour au pouvoir en France, choisit le château de Champs-sur-Marne pour y recevoir de hauts dignitaires étrangers, principalement des chefs d'États d'Afrique noire francophone, anciennes colonies françaises qui venaient d'accéder à l'indépendance. De nombreux historiens ont appelé cette période « La Décolonisation ». Le Président y a reçu également des représentants de l'Iran, des pays du Maghreb et de la Grande Bretagne.

Si le Château de Champs-sur-Marne m'était conté

Un bref rappel historique

En 1550 la seigneurie de Champs est la propriété du duc de Montmorency.

En 1567 Jean Morin, conseiller du Roi en sa chambre des comptes, vend à Jacques du Faur, abbé de la Chaise-Dieu et conseiller du Roi en son privé, la seigneurie de Champs qu'il avait acquise de Pierre de Montmorency : « Un hôtel seigneurial assis devant et à l'opposite de l'église du dit-lieu... », mentionnent des documents d'époque, laissant entrevoir que l'église de Champs-sur-Marne ne se situait pas au même emplacement qu'aujourd'hui.

En 1648, Jules-César du Faur, Conseiller du Roi au parlement de Bourgogne, fait creuser et maçonner des viviers, des bassins, et des canaux sur le domaine du château de Champs. La construction de l'église de Champs bâtie en forme de chapelle telle que nous la connaissons aujourd'hui date des années 1650 à 1660. La croisée du transept est plus ancienne et date du XIV^e siècle. Nicolas du Faur « élève et construit deux ailes de bastimens joignant le corps de logis au château ». Le clocher de l'église de Champs, détruit, est reconstruit vers 1680.

En 1699, Charles-Renouard de la Touane, financier et trésorier général de l'Extraordinaire des guerres et de la Cavalerie légère, commande à Pierre Bullet, architecte du Roi, un édifice plus petit que l'actuel château de Champs. En 1701, plusieurs centaines d'ouvriers travaillent à l'édification du bâtiment lorsque le maître d'ouvrage « culbute et fait banqueroute ». Il mourra d'une syncope en 1704 alors que ses créanciers venaient pour le saisir.

Lui succède Paul Poisson de Bourvillais en 1703, traitant du Roi, qui fait reprendre le projet en l'agrandissant par Jean-Baptiste Bullet de Chamblain, fils de Pierre Bullet. Ce dernier termine le chantier en trois ans. Ces deux architectes ont marqué leur époque. On leur doit de nombreuses constructions en tout ou partie de châteaux, d'hôtels privés, de résidences somptueuses, ainsi que l'aménagement de la place Vendôme à Paris. Leur style a fait école un peu partout en Europe et particulièrement en Suède où d'importantes archives sur le château de Champs sont conservées au musée national de Stockholm. Saint-Simon aurait écrit de Paul Poisson de Bourvillais que « d'une maison de bouteille il avait fait de Champs le chef-d'œuvre d'une grande et belle terre ». L'année 1706 est donc la véritable date de naissance du château de Champs-sur-Marne tel que nous le connaissons aujourd'hui.

Paul Poisson de Bourvillais a du goût. Et aussi beaucoup d'argent. Il possède plusieurs hôtels, dont un place Vendôme à Paris, alors appelée place Louis-le-Grand en honneur à Louis XIV, et de nombreuses terres dont quatorze villages rien que dans la seigneurie de Champs. « Sa belle maison de Champs, aux portes de Paris, est un palais enchanté », nous rapporte Jourdain, un écuyer de la Grande écurie du Roi. De 1710 à 1716, le château de Champs admirablement meublé est le cadre de fastueuses réceptions organisées par Paul Poisson de Bourvillais devenu secrétaire général du Roi, un des personnages les plus importants du royaume. Ses détracteurs jaloux parlent de lui comme « le Premier maltôtier du royaume ». Frappé d'un arrêt de la chambre de Justice le 17 juillet 1716 pour escroquerie, le financier est embastillé. Condamné à de lourdes amendes à payer au Roi, voilà notre Bourvillais ruiné. Il paye ses dettes et met plus d'un an à revenir en grâce. Il vend le château de Champs à la princesse de Conti, veuve de Louis-Armand de Bourbon, prince de Conti. Mais Bourvillais ne surmontera pas sa honte. Il meurt six mois après son retour en grâce, le 6 février 1719.

Née Marie-Anne de Bourbon, la princesse de Conti est le premier enfant légitimé de Louis XIV dont la mère n'est autre que mademoiselle de La Vallière. Jeune-fille, Marie-Anne fut notamment demandée en mariage au roi Louis XIV par le sultan alaouite du Maroc Moulay Ismaïl. Pas moins. En 1718, la princesse de Conti a d'importantes dettes vis-à-vis de son cousin maternel, le marquis de La Vallière. Elle lui propose le château de Champs pour solde de tout compte, ce qu'il accepte. En 1739, Louis-César de La Vallière, fils du précédent, embellit le château jusqu'en 1747. Passionné de littérature et ami des encyclopédistes, il les reçoit au château de Champs. Voltaire y écrira plusieurs lettres, notamment à madame de Pompadour et madame du Châtelet sa tendre et volage amie.

Entre 1730 et 1750, un homme est la coqueluche de Paris et des cours étrangères, un génie du décor et de l'opéra : Servandoni. Une vingtaine de maquettes réalisées par lui se trouvaient au château de Champs, dont on peut citer « le temple de la Chine », un « jardin avec Trianon », et une « pompe funèbre de dauphine ».

En 1757, le duc de La Vallière, directeur de la troupe des petits appartements du roi et ami de la marquise de Pompadour, écartée momentanément de Versailles par Louis XV suite aux agissements de ses

ennemis politiques, lui loue le château de Champs. Elle y fait d'importants travaux puis, la tourmente passée, résilie son bail deux ans plus tard avant de retrouver les alcôves royales à Versailles puis de partir s'installer dans un des nombreux châteaux qu'elle possédait en France, celui de Ménard sur la Loire d'abord, puis au château de Saint-Ouen sur les bords de la Seine dans le Nord-est de Paris.

En 1763, le duc de La Vallière vend château et domaine de Champs à Gabriel Michel, riche armateur nantais, banquier, négrier, trésorier général de l'Artillerie et l'un des directeurs de la compagnie des Indes alors florissante, qui devient ainsi « baron de Champs ». Après sa mort en 1765, sa fille, la marquise de Marbeuf, hérite du domaine de Champs en 1768 et d'une immense fortune. Pour son malheur. Séparée puis veuve du marquis Jacques-Ange de Marbeuf, elle poursuit une vie aisée qu'elle partage entre le château de Champs où elle aime jouer à la fermière (notamment à la Haute-Maison, un peu à la manière de Marie-Antoinette à Versailles), et plusieurs de ses résidences dont un somptueux hôtel entouré de magnifiques jardins sur les Champs-Élysées et un hôtel particulier qu'elle possède dans la rue du Faubourg Saint-Honoré à Paris où elle donne de grandes fêtes. La Marquise a de la volonté, du bon sens, un esprit d'entreprise. Elle est à sa manière en avance sur son temps. Cette « ingénieure » en jupons conçoit de nombreux projets dont l'un consisterait dans l'installation d'une manufacture de coton à la Haute-Maison, dont les machines seraient entraînées par des chutes d'eau abondantes en cet endroit, et l'autre, la construction de plusieurs moulins le long du coteau descendant jusqu'à la Marne, également entraînés par l'eau. « ...pour donner du travail à la population de Champs », dit-elle. Mais les hauteurs de chute et les débits d'eau sont insuffisants. Elle a ses bonnes œuvres. Un esprit ouvert aux nouvelles idées philosophiques. Elle est bien vue de la population de Champs. Mais la bourrasque qui monte de l'horizon va balayer tous les bons sentiments. Se prépare alors l'un des épisodes les plus dramatiques de l'histoire de la ville de Champs-sur-Marne et de son château. Nous sommes au seuil de la Révolution. La famine et la misère sévissent en France. Le peuple gronde, depuis trop longtemps délaissé au profit d'une classe dirigeante d'aristocrates aux privilèges démesurés. Les nouvelles idées des philosophes progressent dans les esprits. Un autre type de société plus juste, plus équitable et plus humaine commence à se profiler. Le siècle des lumières va s'embraser. Sur de fausses accusations, la marquise de Marbeuf est arrêtée, jugée, condamnée à mort puis guillotinée en février 1794.

En 1801, Gaston-Pierre-Marc duc de Lévis, neveu de la marquise de Marbeuf, ancien député de la noblesse aux États généraux de 1789, et rescapé du débarquement royaliste de Quiberon, achète le domaine de Champs qui avait été mis sous séquestre et cependant pillé. Il l'agrandit vers l'Ouest et le Nord. Il y recevra de nombreux hommes de lettres dont l'un de ses amis intimes : le vicomte François-René de Chateaubriand.

Le 12 janvier 1826, Gaston-François-Christophe de Lévis-Ventadour, fils du précédent devient propriétaire du château. Il vend château et domaine à un marchand de biens du nom de Grosjean en 1831.

En 1848, Grosjean vend le domaine à Ernest Santerre. C'est un petit-neveu d'Antoine-Joseph Santerre, commandant de la Garde nationale pendant la Révolution, qui dit-on fit battre tambour pour couvrir la voix de Louis XVI sur l'échafaud après l'avoir coiffé du bonnet phrygien.

En 1895, le château de Champs devient la propriété du comte Louis Cahen d'Anvers. Cette riche famille juive appartient au monde de la haute finance internationale. Le couple se prend d'une véritable passion pour le domaine quasi-abandonné et dont les jardins à la française relevaient de la friche et du jardin potager. Ils procèdent à d'importants travaux, afin de rendre à l'ensemble le charme que l'histoire lui avait donné et que l'inconsistance des hommes avaient bien failli faire disparaître. L'architecte Walter Destailleur est choisi pour restaurer le château à l'identique de ce qu'il était à l'origine. Achille Duchêne redessine les jardins qui avaient totalement disparu. On peut dire que les Cahen d'Anvers sont les sauveurs du château de Champs lequel, frisant la ruine, avait bien failli être démoli. Ils y ont organisé des fêtes somptueuses où le gratin de l'aristocratie française et européenne était invité. Albert Cahen d'Anvers, frère de Louis, compositeur et disciple de César Franck, meurt sans enfants. Son piano de marque Erard grand queue de concert datant de 1874, ainsi que les plus belles pièces du mobilier qu'il possède intègrent la collection du château de Champs en 1902. C'est ce mobilier que l'on peut, entre autres, admirer aujourd'hui. Le piano, entièrement restauré, a été utilisé de nos jours pour les concerts publics donnés dans le salon de musique du château.

L'écrivain Marcel Proust fréquente les Cahen d'Anvers. C'est paraît-il à Champs-sur-Marne qu'il découvre le nom de Guermantes. L'euphonie de ce nom le séduit. Il demande aux propriétaires du château du même nom proche de Champs le droit d'utiliser cette appellation dans le cadre de l'œuvre qui l'a rendu célèbre : *À la recherche du temps perdu*. De là le titre du troisième tome de son œuvre *Le côté de Guermantes*.

En 1935, Charles Cahen d'Anvers fait don du château de Champs-sur-Marne à l'État, se réservant cependant un droit d'utilisation pour ses réceptions privées ce que l'État lui accorde. Après l'acte de donation, le château de Champs est classé Palais national. Il dépend de la présidence de la République. Le président s'appelle Albert Lebrun.

Plusieurs scènes d'un film, *L'habit vert*, sont tournées dans le parc du château, avec notamment l'acteur Noël Roquevert, affirmant déjà sa vocation à devenir un cadre d'accueil du Septième Art. De nombreux films y ont depuis été tournés. La ville servira aussi de cadre plus tard pour le tournage de films et de quelques productions pour la télévision.

Le Sultan du Maroc Mohammed V et sa famille (dont le futur Hassan II décédé en août 1999 et qui n'a alors que dix ans) sont les premiers hôtes étrangers officiels à séjourner au château de Champs-sur-Marne en juin 1939. Les tambours de la guerre grondaient à nos frontières.

En 1959, Charles de Gaulle, de retour au pouvoir en France, choisit le château de Champs-sur-Marne pour y recevoir de hauts dignitaires étrangers, principalement des chefs d'États d'Afrique noire francophone, anciennes colonies françaises qui venaient d'accéder à l'indépendance. De nombreux historiens ont appelé cette période la « Décolonisation ». Le président de la République y recevra également des représentants de l'Iran, des pays du Maghreb et de la Grande-Bretagne dans le cadre de la construction européenne. Mais la guerre d'Algérie fait rage. Les passions exacerbées se déchainent. Des menaces vont peser sur la Ville et sur son Château. Ces rencontres prestigieuses marqueront l'histoire diplomatique de la Cinquième République. On lira avec intérêt le livre réédité en 2011 qui s'intitule *De Gaulle et ses hôtes à Champs-sur-Marne*. Après la mort de Charles de Gaulle, Georges Pompidou, son successeur dans la saga des républiques, décida de désaffecter le château de Champs-sur-Marne « pour faire des économies ». Pingrerie de l'histoire.

De nombreuses activités ont ensuite été développées au château, concerts, conférences, spectacles son et lumière, etc. Le cinéma y a pris une place importante par les œuvres qui y ont été tournées. On peut citer récemment *Les liaisons dangereuses* de Stephen Frears en 1987, *Jefferson à Paris* de James Ivory en 1994, *Ridicule* de Patrice Leconte en 1995, *Lautrec* de Roger Planchon en 1997, *On connaît la chanson* d'Alain Resnais en 1998, *l'Anglaise et le Duc* d'Eric Rohmer en 2000. Un téléfilm intitulé *Jeanne Poisson, marquise de Pompadour* en 2006. Alain Resnais a écrit dans le livre d'or du château : « Quelle chance pour moi de découvrir le château de Champs. Je repars avec un nouveau rêve à réaliser : errer dans son parc, m'y perdre et voir apparaître les perspectives en trompe-l'œil de son auteur. Donc à très bientôt. » André Dussollier y a écrit pour sa part, avant d'obtenir le César du meilleur acteur : « Quel beau théâtre, quel beau plateau de cinéma, quel souvenir pour une première pour moi au château de Champs ». Un film intitulé *Marie-Antoinette* y a aussi été tourné et produit par Sofia Coppola, nièce du célèbre Francis Ford Coppola, en 2006, d'après le livre d'Antonia Fraser.

Un livre est réédité ce printemps 2011, sortie en librairie prévue pour le mois d'avril (édition initiale parue en 2001), entièrement remis à jour et augmenté de nombreuses photographies, textes, et informations. Ce livre est dédié à l'esprit de Liberté, à la Paix et à la Fraternité entre les êtres humains vivant sur notre belle planète bleue, notre Terre. Il s'intitule :

DE GAULLE ET SES HÔTES À CHAMPS-SUR-MARNE

Le temps des indépendances

La décolonisation

1959/1969

Par

Claude HOURDEL

Nouvelle édition, mise à jour et largement augmentée, 315 pages, 60 illustrations et photographies noir et couleurs, Éditions l'Harmattan - Paris.

Disponible en toutes librairies, et sur Internet

Des séances de dédicaces et des conférences accompagnées de la projection d'un diaporama sonorisé seront bientôt organisées et présentées.

Création d'un site Internet pour l'Association

Un site internet a été créé à la fin de l'été 2010. Il est opérationnel et est consultable sur la clef d'accès suivante (en minuscules) :

assobdmarne.free.fr

Nous sommes en période de démarrage. Nous allons le compléter et le faire vivre au plus près de l'actualité. Ce bulletin comme les deux précédents sera consultable sur le site.

À propos du château de Champs-sur-Marne

Journées du Patrimoine .

Nous avons participé à des conférences itinérantes dans le parc du château de Champs-sur-Marne les 18 et 19 septembre 2010 dans le cadre des journées du patrimoine organisées par les monuments historiques, en collaboration avec l'association Connaissance du Val-Maubuée. Nous avons piloté à travers les allées et les bosquets du parc six groupes de visiteurs, trois le samedi et trois le dimanche. Notre thème général était l'histoire du Château et du parc de Champs-sur-Marne avec toutefois l'accent mis sur le thème principal qui était la période de la Révolution française à Champs et l'affaire Marbeuf. Il y a eu beaucoup de monde Nous avons eu beaucoup de succès.

État d'avancement de la restauration.

Les travaux ont subi de nombreux et importants retards. Nous suivons au mieux l'évolution de la situation. Nous vous apporterons plus amples précisions en temps utile.

Date de la réouverture.

Elle est toujours prévue pour le mois de septembre 2012, mais rien n'est encore sûr car de nouveaux retards se sont fait jour.

À propos de l'aménagement de « la Prairie »

Bien évidemment nous regrettons notre belle prairie. Mais les choses étant ce qu'elles sont comme disait un grand homme que nous avons tous bien connu, nous ne saurions trop insister sur la qualité de l'aménagement arboré et floral nécessaire à cet espace de jeux et de loisirs. En effet ce lieu doit être l'endroit où l'on se repose en famille, à l'image des « squares » de Paris et de la Région parisienne, par exemple le jardin de Chelles en face de la passerelle enjambant la Marne. Il doit planer sur ces lieux un certain charme, un calme serein qui pousse à rêver. Et je voudrais ajouter « un esprit de tendresse familiale ».

Ce jardin doit être clôturé à l'image de celui de Chelles et fermé en dehors de certaines heures d'ouverture comme d'ailleurs cela est le cas pour la grande majorité des jardins et « squares » de Paris et de la région parisienne, au risque de le voir rapidement détérioré. Enfin l'ensemble de constructions d'ex traitement des eaux appartenant à la société Véolia doit être détruit le plus rapidement possible et l'espace ainsi libéré rendu au public. C'est un lieu de rendez-vous de personnes indésirables qui y font on ne sait trop quoi. Sans parler des « tags » qui s'y multiplient !

Nos trottoirs et nos rues

Les photographies exposées sur notre site internet **assobdmarne.free.fr** et prises à l'été 2010 au cours d'un de nos reportages parlent d'elles-mêmes. Certaines de nos rues et surtout de nos trottoirs

sont encore dans un état digne d'un chemin de brousse. Nous ne saurions trop insister de nouveau auprès des autorités municipales pour que soient menées des actions efficaces et rapides face à cette situation.

Boulevard de la République : bruit, pollution, danger

À certains moments de la journée, cela est devenu intenable pour certains riverains du boulevard de la République. Automobiles roulant à vive allure, motocyclettes embouchant le boulevard tout d'une traite, moteur hurlant, à des vitesses dépassant largement le 100 kilomètres à l'heure ! Et jusqu'à certains autobus qui roulent à plus de 50 kilomètres à l'heure la nuit tombée ! Cela ne peut plus durer !! Cela devient insupportable !!!! Sans compter des poids lourds qui ne respectent pas la limite de charge !!!! Ce boulevard, trop droit, devient par moments une piste de records de vitesse !!! Montlhéry sous nos fenêtres !

NOUS DEMANDONS A CE QUE CE BOULEVARD SOIT AU PLUS VITE ÉQUIPÉ DE CHICANES AFIN DE RALENTIR LA CIRCULATION, TOUT AU MOINS ENTRE LA PLACE DES PYRAMIDES ET LA PLACE MATTÉOTTI, LIEU PRIVILÉGIÉ DE CES AFFLIGEANTS RECORDS.

Sécurité et délinquance à Champs

Nous demandons à ce que les responsables municipaux en liaison étroite avec **la Police Nationale et les Autorités Judiciaires**, soient particulièrement vigilants. Des cambriolages nous ont été signalés, près du château notamment, une boulangerie proche de chez nous a été braquée et dévalisée et un couple de personnes âgées ont été attaquées à leur domicile, dévalisées, les mains ligotées dans le dos. On observe une montée de la délinquance. Nous demandons aussi une lutte particulièrement efficace contre les trafics en tous genres et particulièrement de drogues, qui semblent proliférer chaque jour un peu plus. Car ce que nous signalons n'est que quelques exemples. On ne voit que la partie émergée de l'iceberg.

À propos des projets de réseau de transport de la région parisienne « Arc express » et « Grand Paris »

Comme vous le savez, deux projets de réseaux de transports en commun étaient présentés pour faciliter les liaisons entre Paris et les grande et petite couronne : **Arc Express** porté par la Région et **Grand Paris** présenté par l'État.

L'État et la Région sont parvenus à un accord sur un projet baptisé **Grand Paris Express**. Synthèse des précédents, ce projet a été présenté fin janvier 2011 par le ministre de la Ville chargé du Grand Paris, Maurice Leroy, et par Jean-Paul Huchon président de la Région Île-de-France, en présence de Nathalie Kosciusko-Morizet ministre de l'Écologie, du développement durable, des transports et du logement. Ce dossier est versé au débat public déjà organisé à propos des deux projets initiaux. Nous allons suivre du plus près possible sa présentation et son évolution. Nous vous invitons à en faire autant car nous sommes tous concernés.

Cependant nous tenons à attirer l'attention sur le fait suivant :

Le SDRIF a été rejeté par le Gouvernement et doit être revu en y intégrant les objectifs du **Grand Paris Express**, notamment en matière de transport et d'urbanisme. Le dossier transport va donc reprendre le volet de l'autoroute A103 dont le SDRIF 2008 maintenait le tracé pour y réaliser un TCSP avec, on peut le supposer en fonction de certaines informations, un volet

circulation en parallèle compte tenu que le TCSP n'utilisera pas toute la largeur des terrains retenus pour l'A103. L'occasion est trop bonne, tant qu'à faire !!!...Nous sommes habitués à ce genre de tour de passe-passe de la part de certains de nos dirigeants. Le pactol financier est trop beau pour certains hommes d'affaires et chefs d'entreprises aux scrupules discutables pour lesquels les nuisances faites à la population sont le dernier de leurs soucis en regard de leur féroce appât du gain !!! Il ne faut pas oublier que la société du Grand Paris est une société privée très liée au pouvoir, dans laquelle personne n'a de droit de regard hormis ceux qui sont triés sur le volet et naturellement inféodés à qui vous savez. *Il faut donc rester particulièrement attentif et vigilant.*

Lettre au président du Siam (Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Marne-la-Vallée) : pollution de la Marne

Nous avons adressé un courrier le 20 février 2011 à Monsieur le Président du SIAM et maire de Torcy. Il est rédigé en ces termes :

Permettez-nous de vous signaler la sévère pollution dont la Marne fait l'objet depuis longtemps. Il s'agit de deux rus situés sur la rive droite de la Marne qui déversent leurs eaux nauséabondes à la hauteur des îles mortes côté Chelles et qui sont visiblement utilisés comme des égouts. Je sais que ce secteur ne dépend pas directement de Marne-la-Vallée puisque ces rus viennent de Chelles et prennent leur source dans le Nord de la Seine-et-Marne. Cependant, après la lecture de votre bulletin, je tenais à vous en informer. Alors que de gros efforts ont été faits par vous-même et les responsables du SAN comme des communes riveraines, avec des résultats que l'on peut qualifier de spectaculaires, il semble que rien n'ait été fait par d'autres responsables côté rive droite. Nous sommes intervenus à plusieurs reprises. Tout est resté lettre morte. Rien ne se passe. Vous comprenez aisément qu'agir d'un côté et ne pas agir de l'autre ne règle que la moitié des problèmes. La Marne reste polluée. C'est pourquoi je me permets de vous en informer pour vous demander d'agir ou tout au moins de faire pression afin de supprimer cette source importante de pollution de la Marne à la propriété de laquelle la population comme nous-mêmes sommes tout particulièrement attachés.

Aménagement des terrains derrière les écoles Olivier Paulat

Ces terrains sont les anciens terrains de tennis désaffectés dont une partie avait été aménagée en pistes de Skate-board mais peu utilisés et de surcroît détériorés au point que les autorités municipales avaient dû se résoudre à les fermer. Nous avons déjà suggéré de les aménager par exemple en terrains de détente et d'activité de plein-air. Notre suggestion a été entendue et un projet est actuellement en cours d'élaboration.

Entretien des îles mortes sur la Marne

Un entretien est en cours sur une des îles. Quelques défrichages et nettoyages ont été exécutés sur les autres mais il reste encore beaucoup à faire. Nous avons fait des photographies que nous publierons prochainement sur notre site. L'état d'abandon de ces îles est affligeant.

Lettre adressée au Président du Conseil Général de Seine-et-Marne

Nous avons adressé en son temps plusieurs courriers à différents responsables dont un à monsieur Vincent Eblé, président du Conseil Général de Seine-et-Marne, relatif à l'absence de la ville de Champs-sur-Marne et de son château dans les cahiers de Seine-et-Marne publiés par La Poste qui évoquaient les grandes villes et beaux sites de Seine-et-Marne. Un moment de stupéfaction dont nous nous rappelons

encore ! Champs et son château absents d'une telle liste historico-touristique !!! Notre demande a bien été prise en considération. Mais nous attendons la suite....

Bruit de turbine....

Un sifflement se fait entendre depuis déjà pas mal de temps en provenance du Nord-est de notre quartier, semblant provenir de Chelles ou peut-être de plus loin. Ce sifflement donne l'impression de turbines qui s'arrêteraient et redémarreraient continuellement de jour comme de nuit. Ce bruit lancinant qui, nous l'avons dit, parfois s'arrête pour repartir de plus belle est évidemment très gênant pour les riverains, bruit qui va en s'amplifiant au fur et à mesure que l'on s'approche de la Marne. On l'entend aussi jusque dans le boulevard de la République et même au-delà selon l'orientation des vents. De quoi s'agit-il ? Et comment le supprimer ? Car ce bruit est une authentique nuisance sonore que l'on ne peut tolérer plus longtemps. Les autorités de la ville de Champs ont été contactées par des riverains au téléphone. Réponse : téléphonez à Chelles. Ce qu'ils ont fait. Nouvelle réponse : téléphonez à la gendarmerie. Ce qu'ils ont fait. Et là on leur a dit que d'autres plaintes avaient été portées à leur connaissance par téléphone suite à quoi les gendarmes enquêtent sur le sujet pour en connaître les causes et en supprimer les effets. Mais pour l'instant aucune suite. Le sifflement court toujours. Nous faisons de notre côté un courrier aux différentes autorités pour obtenir des informations plus précises sur l'état de la situation et l'avancement de l'enquête.

Odeurs nauséabondes....

Nous ne sommes pas les seuls à avoir remarqué des odeurs nauséabondes qui apparaissent comme par hasard la nuit tombée aux environs des onze heures le soir pour s'arrêter avant la fin de la nuit...

Ces odeurs ressemblent à celles de déchets calcinés dont on sait que certains peuvent générer de la Dioxine hautement toxique. Nous n'affirmons évidemment rien sinon la présence de cette odeur fort désagréable et très prenante à la gorge. Nous demandons à l'autorité municipale de bien vouloir procéder à une enquête approfondie.

*** Dernière heure : JAPON ***

À travers les événements dramatiques que chacun de nous a pu suivre sur les différents médias, nous voudrions affirmer en ces lignes combien nous nous sentons particulièrement solidaires avec le peuple japonais qui doit faire face à de terribles épreuves en série : d'abord des tremblements de terre, ensuite un tsunami hors du commun, et puis cette terrifiante menace nucléaire.... Pour ma part j'éprouve une immense admiration pour ce peuple obstiné et travailleur, novateur (qui n'a pas des produits japonais chez lui ?) et qui sait faire face poings serrés, avec calme, avec courage et avec une énergie et une détermination sans bornes à cette apocalyptique situation. Je voudrais réaffirmer cette chose :

TOUS LES PEUPLES DE LA TERRE DOIVENT ÊTRE DÉSORMAIS SOLIDAIRES ENTRE EUX. LEUR DESTIN DANS LA GRANDE AVENTURE DE L'HUMANITÉ SUR CETTE PLANÈTE EST INTIMEMENT LIÉ.

Si nous avons tenu à insérer ce paragraphe au chapitre de nos préoccupations, c'est aussi parce qu'il correspond en particulier à un sujet dont nous avons déjà parlé à plusieurs reprises : l'énergie. Nous allons en reparler brièvement. Car cette menace nucléaire qui plane sur les Japonais, et en définitive sur nous-mêmes, est très liée à un problème crucial pour l'avenir de l'humanité, de sa civilisation, et de la planète : **la consommation d'énergie**. Cette consommation d'énergie totale en France se répartit principalement sous cinq formes en France :

1. Les produits pétroliers (industrie, transport, chauffage) : 31%
2. Le gaz naturel (habitat, chauffage, industrie) : 14,7%

3. L'électricité (habitat, chauffage, industrie) : 44,2%
4. Les énergies renouvelables : 5,5%
5. Le charbon : 4,6%

Une question presse d'abord nos esprits en dehors de cette priorité des priorités qui est d'aider le peuple japonais à sortir de l'épreuve et à lui permettre de retrouver rapidement sa place dans le concert des nations auquel il a apporté et apporte tant : doit-on abandonner le nucléaire pour produire l'énergie dont nous avons besoin ? La réponse n'est pas simple et ne peut en aucun cas se résumer par oui ou par non. **Toute idée de référendum semble à nos yeux relever d'un esprit de coin de rue et de porte cochère.** La réponse sera seulement à la mesure des peurs engendrées, de l'incompétence et de la méconnaissance du sujet, sans aucun souci de responsabilité. Ce qui est évident à nos yeux, c'est que nous ne pouvons nous passer actuellement et pour bon nombre d'années encore de la source d'énergie qu'est l'énergie nucléaire. **Rappelons que cette source représente 76 % de notre consommation en électricité mais seulement 33,6% de l'ensemble soit le tiers de nos besoins totaux en énergie. C'est important mais il devrait y avoir des solutions pour en réduire la part ! Remarquons au passage que les médias comme les politiques et les représentants des organismes privés chargés de gérer l'industrie nucléaire se sont bien gardés d'insister sur ce dernier chiffre de 33,6%, mais plus sur les 76 % pour en augmenter le poids dans les esprits !!!!**

Ce qu'il faut faire en premier lieu à nos yeux, sans prétention et sans trop s'étendre sur le sujet :

1. **Parc de centrales nucléaires existant :** sécuriser celui-ci sous le contrôle d'un organisme national composé exclusivement de citoyens indépendants du pouvoir politique, des intérêts administratifs, des intérêts privés et des médias, en tenant compte des incidents qui se sont produits dans le monde comme des progrès faits par la science, et veiller avec la plus grande rigueur possible à ce que les conclusions soient appliquées au plus tôt (pouvoir de discrédit et d'intervention). Chaque site est un cas particulier en raison de sa situation géographique. Il faut agir en conséquence. Des conseils locaux de surveillance composés exclusivement de citoyens devront être créés dans un certain périmètre autour de chaque site, dans les mêmes conditions, en toute transparence, le tout coordonné par l'organisme central.
2. **Nouveaux projets de centrales nucléaires :** Mise en place d'un organisme national de sécurisation des nouveaux projets, indépendant du pouvoir politique, des intérêts administratifs, des intérêts privés et des médias, composé exclusivement de citoyens dignes de suffisamment de compétences comme de capacité de réflexion et ayant accès à tous les dossiers de projets nouveaux sans aucune exclusive, en toute transparence.
3. **Évolution des besoins énergétiques de la France :** Mise en place d'un organisme national composé de citoyens indépendants du pouvoir politique, des intérêts administratif, des intérêts privés et des médias pour suivre, évaluer et contrôler l'évolution des besoins énergétiques de la France, en orientant au maximum les sources d'énergie vers des sources renouvelables et non polluantes, en toute transparence pour les citoyens.

Voilà ce que nous pouvons dire pour l'instant sur le sujet car nous n'avons ni la place ni le temps, en rappelant toutefois ce que nous avons maintes fois répété : **L'Humanité et son actuelle civilisation ne peut consommer en permanence plus d'énergie qu'elle n'en reçoit de l'Espace. Au risque de se perdre. Le monde moderne est basé sur la consommation d'énergie. Il faut donc réduire au maximum cette consommation d'énergie tout en préservant l'avenir et le développement de ce monde moderne. Et répétons-le, au risque de se perdre, c'est-à-dire de voir disparaître, et dans quel terrifiant chaos, un niveau de civilisation si longuement et si chèrement acquis.**



**Nous vous invitons à
L'Assemblée Générale de l'Association des Bords de Marne
qui se tiendra le Samedi 7 mai 2011
à 16 heures Salle Jean Hallais Place Mattéotti à CHAMPS**

À l'issue de la réunion, nous vous proposerons un buffet-apéritif.



ACCORD de PARTICIPATION

Mr. Mme, Mlle : Nom : Prénom :

Adresse :

*Participera à l'Assemblée Générale de l'Association des Bords de Marne le samedi 30 avril 2011 à 16 heures
Salle Jean Hallais - Place Mattéotti à CHAMPS-sur-MARNE, accompagné(e) de : Nombre de personnes.....*

À retourner TRÈS RAPIDEMENT

à l'attention de :

Monsieur Claude HOURDEL
29 boulevard de la République
77420 CHAMPS sur Marne

ou

Madame Françoise BEUVIN
35 boulevard de la République
77420 CHAMPS sur Marne



*Et pour ceux qui auraient oublié, merci de bien vouloir nous retourner votre bulletin d'adhésion
pour l'année 2011, accompagné de votre chèque, sauf si vous avez déjà renouvelé votre
adhésion naturellement.*

ASSOCIATION DES BORDS DE MARNE

Association type Loi du 1^{er} Juillet 1901 à but non lucratif, apolitique, ayant pour vocation la défense
de l'environnement et du cadre de vie du PARC RESIDENTIEL DES BORDS DE MARNE à Champs-sur-Marne,
ainsi que la recherche sur l'histoire de la ville de Champs-sur-Marne : « Champs de Légendes et d'Histoire »

BULLETIN D'ADHÉSION OU DE RENOUELEMENT POUR L'ANNÉE 2011

Je soussigné (Nom, Prénom)

Adresse

Téléphone (facultatif)

**Souhaite adhérer ou renouveler mon adhésion à l'Association des Bords de Marne pour l'Année 2011
Je joins la somme de 12 € pour montant de ma cotisation annuelle**

Fait à Champs sur Marne le.....

Signature

A retourner sous enveloppe timbrée accompagné de votre chèque libellé à **l'Association des Bords de Marne**
à l'attention de **Mr Claude HOURDEL**, Président, 29 Bd de la République, 77420 Champs/Marne - 01 64 68 18 76
ou à **Mme Françoise BEUVIN**, Secrétaire Générale, 35 Bd de la République, 77420 Champs/Marne - 01 64 68 39 32